



L'Europe  
au cœur de  
**vos projets**



PROGRAMME FEDER-FSE  
**BOURGOGNE -  
FRANCHE - COMTÉ ET  
MASSIF DU JURA  
2021-2027**



**Guide des indicateurs**  
**Priorité III Promouvoir un territoire régional vert,  
durable et préservant la biodiversité**

**A destination des porteurs**

Septembre 2022



Cofinancé par  
l'Union européenne

## Table des matières

<b>INTRODUCTION :</b> .....	4
<b>PRIORITE III PROMOUVOIR UN TERRITOIRE REGIONAL VERT, DURABLE ET PRESERVANT LA BIODIVERSITE</b> .....	6
OS 1 EFFICACITE ENERGETIQUE.....	7
OS 2 ENERGIES RENOUVELABLES .....	12

## Introduction :

Ce présent guide a pour objectif de préciser aux porteurs de projets les modalités de suivi des indicateurs de la priorité 2 du programme FEDER-FSE + 2021/2027 Bourgogne Franche-Comté.

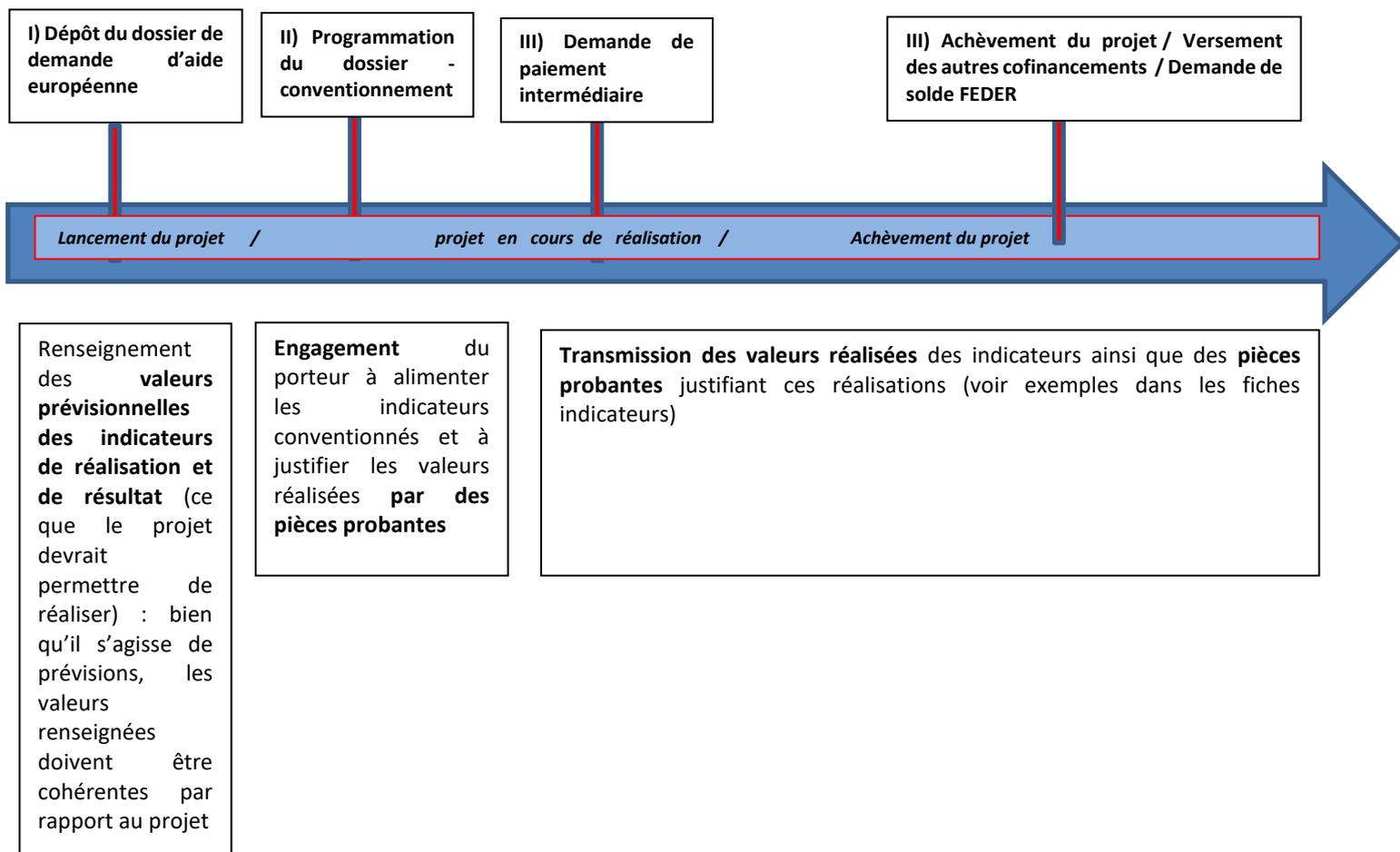
Les indicateurs composent le système de suivi et permettent de valoriser les projets soutenus au travers leurs réalisations immédiates et leurs effets à moyen-long terme. Il s'agit de mesurer la performance des programmes.

Ces indicateurs sont de 2 types :

- **Indicateurs de réalisation** : Il s'agit de mesurer les **effets immédiats du projet** ; la comptabilisation s'effectue au cours de la mise en œuvre de l'opération soutenue voire dès l'achèvement de l'opération.

- **Indicateurs de résultat** : Il s'agit de mesurer les effets du projet à **moyen terme** ; selon l'indicateur concerné, la comptabilisation s'effectue après achèvement du projet.

## Les grandes étapes du suivi des indicateurs tout au long de la vie du projet :



**Toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des indicateurs et à leur suivi (explications sur les délais de collecte, détails de calcul ou précisions sur la pièce probante, ...) doivent être retranscrites dans Synergie.**



Pour être comptabilisées, chaque valeur réalisée doit être justifiée par une pièce probante.

## Priorité III Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité



## OS 1 Efficacité énergétique



<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 1 Efficacité énergétique</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>RCO18 Logements à rendement énergétique amélioré</b>
Unité de mesure	Nombre de logements
Types d'actions couverts	Type d'actions 1) soutenir les projets visant à améliorer l'intensité énergétique – partie logement social public/privé et copropriété
Type d'indicateur	Réalisation
Définition	<p>Il s'agit de comptabiliser le <b>nombre de logements</b> soutenus pour <b>améliorer la performance énergétique</b>.</p> <p>-Un logement est défini comme "une pièce ou une suite de pièces dans un bâtiment permanent ou une partie structurellement séparée d'un bâtiment qui (...) est conçue pour <b>l'habitation d'un ménage privé toute l'année</b>". L'indicateur se rapporte au nombre de logements et non de ménages. Les logements sociaux sont comptabilisés.</p> <p>-La performance énergétique améliorée est définie comme le <b>passage à une classe énergétique plus performante</b>.</p>
Points de vigilance	Pour un immeuble comportant plusieurs appartements, ce sont les appartements qui doivent être comptabilisés. Les surfaces communes ne sont pas prises en compte.
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors des demandes de paiement</b>
Exemples de pièces probantes	Diagnostic de Performance énergétique (DPE)/étude thermique/audit énergétique du bâtiment soutenu, faisant apparaître l'amélioration de la performance énergétique, PV de réception de travaux, ...

<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 1 Efficacité énergétique</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>RCO19 Bâtiment public à performance énergétique améliorée</b>
Unité de mesure	Mètres carrés
Types d'actions couverts	Type d'actions 1) soutenir les projets visant à améliorer l'intensité énergétique et 2) Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires <b>portés par des structures publiques hors logements</b>
Type d'indicateur	Réalisation
Définition	<p>Il s'agit de comptabiliser le <b>nombre de mètres carrés de la surface des bâtiments publics</b> soutenus pour <b>améliorer la performance énergétique</b>.</p> <p>- Les bâtiments publics sont <b>tout type de bâtiment appartenant au public</b>, accessible au public et financé par des sources publiques.</p> <p>-La performance énergétique améliorée est définie comme le <b>passage à une classe énergétique plus performante</b>.</p>
Points de vigilance	<p>Unité = m2 : comptabilisation <b>de surface</b></p> <p>Pour un immeuble comportant plusieurs appartements, ce sont les appartements qui doivent être comptabilisés. Les surfaces communes ne sont pas prises en compte.</p>
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors des demandes de paiement</b>
Exemples de pièces probantes	Diagnostic de Performance énergétique (DPE)/étude thermique/audit énergétique du bâtiment soutenu, faisant apparaître l'amélioration de la performance énergétique, PV de réception de travaux, permis de construire, plans, attestation maîtrise d'œuvre, ...

<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 1 Efficacité énergétique</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>RCR 26 Consommation finale d'énergie primaire annuelle (dont logements, bâtiments publics, entreprises, autres)</b>
Unité de mesure	MWh par an en énergie primaire (1 000 kWh est égal à 1 MWh)
Types d'actions couverts	Ensemble des bâtiments soutenus par l'OS1, lien avec les indicateurs RCO18 et RCO19
Type d'indicateur	Résultat
Définition	<p>Il s'agit de comptabiliser la <b>consommation totale d'énergie</b> primaire annuelle des logements et des bâtiments soutenus par l'OS 1 avant et après l'opération.</p> <p>La valeur de départ correspond à la consommation annuelle d'énergie primaire <b>avant le début</b> de l'intervention, et la valeur atteinte se réfère à la valeur de la consommation d'énergie primaire <b>pendant l'année après</b> la fin de l'intervention. A noter que ces valeurs seront issues de calculs règlementaires.</p>
Points de vigilance	Le porteur devra renseigner une <b>valeur de base</b> (avant projet) (lors du dépôt de la demande d'aide) puis une valeur réalisée <b>après</b> achèvement du projet.
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors de la demande de solde</b>
Exemples de pièces probantes	Certificats de performance énergétique, audits énergétiques ou autres documents techniques mentionnant ces informations, études thermiques, ... .

<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 1 Efficacité énergétique</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>RCR 29 Émissions estimées de gaz à effet de serre</b>
Unité de mesure	Tonnes de CO2eq / an
Types d'actions couverts	Ensemble des <b>projets de rénovation</b> soutenus par l'OS1, lien avec les indicateurs RCO18 et RCO19
Type d'indicateur	Résultat
Définition	<p>Il s'agit de mesurer les émissions de GES estimées <b>avant et après</b> l'intervention.</p> <p>Cette donnée est notamment disponible dans le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) réalisé avant travaux. A noter que ces valeurs seront issues de calculs réglementaires.</p>
Points de vigilance	Cet indicateur devant traduire <b>une évolution</b> , une <b>valeur de référence</b> (avant projet) devra être renseignée par le porteur lors du dépôt du dossier demande d'aide.
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors de la demande de solde</b>
Exemples de pièces probantes	Certificats/diagnostics de performance énergétique, audits énergétiques ou autres documents techniques mentionnant ces informations, ....

## OS 2 Energies renouvelables



<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 2 Energies renouvelables</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>RCO22 Capacité de production supplémentaire d'énergie renouvelable (dont : électricité, thermique)</b>
Unité de mesure	MégaWatt (MW)
Types d'actions couverts	Types d'actions 1) équipements de production d'énergies renouvelables et 2) équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage
Type d'indicateur	Réalisation
Définition	<p>Il s'agit de comptabiliser la <b>capacité de production supplémentaire</b> d'énergie renouvelable financée par le projet. L'indicateur couvre également la capacité de production construite ou étendue et non encore connectée au réseau ou pas encore entièrement prête à produire de l'énergie (cf lien avec l'indicateur RCR32).</p> <p>-La capacité de production est entendue comme la capacité électrique maximale nette c'est-à-dire la <b>puissance active maximale qui peut être fournie</b>, en continu, avec toutes les installations en fonctionnement, au point de sortie.</p> <p>-L'énergie renouvelable signifie « l'énergie provenant de <b>sources renouvelables non fossiles</b>, à savoir l'énergie éolienne, solaire (thermique et photovoltaïque) et géothermique, l'énergie ambiante, les marées, les vagues et d'autres énergies océaniques, l'hydroélectricité, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz d'usine de traitement des eaux usées et le biogaz. "</p>
Points de vigilance	<p>Il s'agit de mesurer <b>la puissance et non de production</b>.</p> <p>Comptabilisation possible de la capacité de production <b>non connectée</b> au réseau.</p> <p><b>Unités de méthanisation – ATTENTION</b> : calcul à partir de la production sur une année pour trouver la puissance.</p> <p><b>Méthode de calcul – unités de méthanisation</b> :</p> <p><math>RCO22 = (\text{Production annuelle MWh} * 0,89 \text{ (ratio moyen pour passage du pouvoir calorifique supérieur (PCS) au pouvoir calorifique inférieur (PCI)}) / 8000 \text{ (nbre d'heures moyen de fonctionnement sur un an)})</math></p>
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors des demandes de paiement</b>
Exemples de pièces probantes	Etude et certificat attestant de la mesure des capacités supplémentaires d'énergie renouvelable installée ou autres documents techniques mentionnant ces informations,...

<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 2 Energies renouvelables</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>RCR32 Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables</b>
Unité de mesure	MégaWatt (MW)
Types d'actions couverts	Types d'actions 1) équipements de production d'énergies renouvelables et 2) équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage
Type d'indicateur	Résultat
Définition	<p>Il s'agit de comptabiliser la <b>capacité d'énergie renouvelable supplémentaire installée</b> dans l'unité soutenue par le projet et qui est <b>connectée au réseau et opérationnelle</b>. (cf lien avec l'indicateur RCO22).</p> <p>-La capacité de production est entendue comme la capacité électrique maximale nette c'est-à-dire la <b>puissance active maximale qui est fournie</b>, en continu, avec toutes les installations en fonctionnement, au point de sortie.</p> <p>-L'énergie renouvelable signifie « l'énergie provenant de <b>sources renouvelables non fossiles</b>, à savoir l'énergie éolienne, solaire (thermique et photovoltaïque) et géothermique, l'énergie ambiante, les marées, les vagues et d'autres énergies océaniques, l'hydroélectricité, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz d'usine de traitement des eaux usées et le biogaz. »</p>
Points de vigilance	Comptabilisation <b>uniquement</b> de la capacité de production <b>opérationnelle</b> .
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors des demandes de paiement</b>
Exemples de pièces probantes	Etude et certificat attestant de la mesure des capacités supplémentaires d'énergie renouvelable produite ou autres documents techniques mentionnant ces informations, ...

## OS 7 Biodiversité



<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 7 Biodiversité</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>IS01 Nombre de stratégies et de plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces</b>
Unité de mesure	Nombre de stratégies
Types d'actions couverts	Type d'actions 2) Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
Type d'indicateur	Réalisation
Définition	<p>Une <b>stratégie</b> est un ensemble de procédés, de méthodes définis pour l'atteinte d'un objectif. Pour sa mise en œuvre, une stratégie peut être déclinée <b>en plan(s) d'action(s)</b> c'est-à-dire en mesures opérationnelles.</p> <p>Il s'agira de comptabiliser les stratégies et plans d'actions (plans de gestion pour les réserves et chartes pour les parcs) qui seront élaborés en faveur de l'amélioration de l'<b>état de conservation des habitats</b>, des <b>espèces</b> et <b>écosystèmes</b> ciblés pour favoriser la biodiversité.</p>
Points de vigilance	<p>Attention aux <b>doublons au sein d'une même opération</b> : une même stratégie / plan d'actions déployé sur plusieurs sites = 1 stratégie/plan d'action</p> <p>La valeur réalisée est un nombre entier : <b>pas de décimale</b>.</p>
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors des demandes de paiement</b>
Exemples de pièces probantes	Plan de déploiement de la stratégie, plan d'actions formalisé, bilans, contrats territoriaux,...

<b>Priorité du programme</b>	<b>3 . Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité</b>
<b>Objectif spécifique</b>	<b>OS 7 Biodiversité</b>
<b>Codification et intitulé de l'indicateur</b>	<b>ISR01 Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration</b>
Unité de mesure	Hectares
Types d'actions couverts	Type d'actions 1) soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Type d'indicateur	Résultat
Définition	<p>Mesure de la <b>superficie d'espaces naturels</b> bénéficiant de mesures renforcées. Les opérations doivent permettre d'une part l'amélioration de l'état de conservation des espaces ciblés, et d'autre part, la restauration des espaces dégradés.</p> <p>L'indicateur se rattache uniquement aux opérations, <b>d'acquisition, de travaux et d'aménagement</b>. Elle inclut la gestion de site, si elle reliée à des actions d'investissement (investissement à proprement parler, aménagement ou entretien...).</p> <p>Pour les actions ne permettant pas une mesure de la superficie exhaustive (exemple installation de nichoirs, ...), le porteur retiendra un <b>périmètre pertinent</b> englobant ses installations ou aménagements ; le porteur <b>expliquera</b> alors le choix du périmètre retenu.</p>
Points de vigilance	<p>La typologie d'actions visée exclut les actions d'études et d'animation de la comptabilisation.</p> <p><b>Attention aux doublons</b> : Dans le cas où une même zone serait soutenue à plusieurs reprises, cette zone ne devra être comptabilisée qu'une seule fois : il conviendra alors d'indiquer 0 en valeur prévisionnelle et réalisée et d'indiquer les raisons dans SYNERGIE.</p>
Modalités de collecte / délais de comptabilisation	<b>Lors des demandes de paiement</b>
Exemples de pièces probantes	Etude, rapport d'évaluation, rapport de mise en œuvre, déclaratif du porteur détaillant l'estimation de la superficie concernée ,...

